



ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

CONTRAT DE PROJET 2018-2019

L'association l'Aphyllanthe, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, soutenu par la CAF, le Conseil Général et la DDASS accueille les enfants après l'école pour les accompagner dans la réalisation de leurs devoirs et leur travail scolaire d'une manière plus générale, en accord avec les enseignants.

Cet accueil est ouvert à tous, dans la limite des places disponibles et selon les besoins de chaque enfant.

Horaire

Le lundi pour les CP/CE1/CE2 à l'école de Foissac de 16h30 à 17h30 à partir d'octobre.

Le mardi pour les CM1/CM2 à l'école de Baron de 16h30 à 17h30 à partir d'octobre.

Le jeudi pour les CP à l'école de Foissac de 16h30 à 17h30 à partir d'octobre.

Déroulement des séances :

Dans un premier temps, l'intervenante accompagne les enfants dans la réalisation de leurs devoirs. Elle les encourage à s'organiser, à aller vers une certaine autonomie, à utiliser les divers documents mis à leur disposition.

Les enfants seront sollicités de manière ludique pour améliorer leur expression orale ou écrite, à partir de documents divers, et approfondir les notions travaillées en classe .

En ce qui concerne les élèves du CP, la priorité sera donnée à la lecture. L'intervenante

s'assurera que les notions apprises en classe ont été bien assimilées.

Elle définit les besoins des élèves en accord avec les enseignants et dans le respect des programmes de l'Education Nationale.

Rôle de l' intervenante :

L'intervenante ne peut en aucun cas se subsister à l'autorité parentale.

Elle n'a pas la responsabilité de la réalisation totale des devoirs et il incombe aux familles de s'assurer que l'ensemble du travail demandé par l'enseignant aura bien été réalisé. En général, l'intervenante informera la personne qui viendra chercher l'enfant des leçons restant à apprendre.

Place des parents :

La place des parents est *essentielle* pour le bon fonctionnement de l'accompagnement scolaire et il est indispensable qu'une bonne communication et une bonne relation soient établies entre eux et l'intervenante de l'association. C'est pourquoi nous leur demandons de ne pas hésiter à poser des questions, à se tenir au courant du bon déroulement des séances, à prendre quelques minutes de temps en temps pour faire le point avec l'intervenante. Celle-ci peut être amenée à proposer un entretien.

Présence :

Un pointage des présences est effectué par l'intervenante.

En cas d'absence **IL EST IMPERATIF** que les parents préviennent l'Association. Pour cela, les numéros suivants sont à leur disposition :

- association : 04.66.22.10.20 (mardi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h00, mercredi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h30, jeudi de 9h à 12h , vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, (en dehors de ces horaires un répondeur est à votre disposition .)

- animatrice pour tous les cours : Madame Marie Ducatel

Il est également possible d'appeler l'école:

Ecole Baron : 04 66 22 20 54

Ecole Foissac: 04 66 22 17 39

Responsabilité :

Le retour de l'enfant à son domicile N'EST PAS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ASSOCIATION. Cependant, pour des raisons de sécurité, nous demandons aux parents de nous informer si l'enfant rentre seul chez lui ou avec une autre personne.

Les parents qui viennent chercher l'enfant à l'étude devront veiller au respect de l'horaire.

Matériel :

Les enfants doivent être en possession du matériel nécessaire à la réalisation de leur travail (crayons, cahiers et livres scolaires).

Ils s'engagent à respecter le local qui les accueille ainsi que le matériel fourni par la bibliothèque ou par l'école.

Le.....à

L' intervenante.....

L'enfant

Les parents (ou le représentant légal)

.....

Attestent avoir pris connaissance du présent contrat et s'engager à le respecter.

ASSOCIATION L'APHYLLANTHE
Route Stéphane Hessel
30700 AIGALIERS

Tél. : 04 66 22 10 20
mail : aphyllanthe@orange.fr
web : <http://aphyllanthe.fr/association>